

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQs) DES CONSEILS RELATIFS A L'ÉDUCATION - HORS DU CANADA

Le programme Gestion de l'éducation des enfants (GEE) est un Programme des services aux familles des militaires (PSFM), chapeauté par les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC) qui s'adresse aux familles des militaires. Vous trouverez sur ce site des renseignements sur les services en lien avec l'éducation des enfants à charge qui sont proposés aux familles des militaires canadiens en poste à l'étranger (OUTCAN).

En consultant la foire aux questions (FAQ) préparée par les conseillers en orientation de la GEE, vous pourrez y trouver de précieux renseignements qui vous aideront à préparer et à planifier l'éducation de vos enfants à charge sur le lieu de votre prochaine affectation.

Les hyperliens suivants sont particulièrement utiles pour comprendre et accéder à l'information pertinente pour l'éducation de votre ou vos enfant(s) à charge lorsque vous êtes en poste à l'étranger:

[Liste de coordonnées de GEE](#)

[Directive sur le service extérieur \(DSE 34\) Indemnités scolaires](#) (OUTCAN)

[Liste des écoles approuvées](#) (OUTCAN)

FAQ

1. [Quels sont les différents types de soutien proposés dans le cadre du programme de gestion de l'éducation des enfants \(GEE\)?](#)
2. [De quoi dois-je tenir compte au moment de choisir le meilleur système d'enseignement pour mon enfant à l'extérieur du Canada?](#)
3. [Comment la conseillère pédagogique du programme GEE peut-elle nous aider à faciliter l'insertion de notre ou de nos enfants dans leur nouvelle école?](#)
4. [J'aimerais poser des questions sur les indemnités scolaires et les remboursements financiers en lien avec l'éducation de mes enfants. À qui dois-je les adresser?](#)
5. [Qui calculera les équivalences de crédits qui seront accordées à mon enfant lorsqu'il passera de son ancien à son nouvel établissement scolaire?](#)
6. [Qui évalue les crédits que mon enfant a obtenus à l'extérieur du Canada pour les inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire?](#)
7. [Nous reviendrons au Canada pendant l'enseignement secondaire de mon enfant à charge. Comment pouvons-nous préparer au mieux son retour dans un établissement scolaire canadien?](#)
8. [Mon enfant terminera ses études secondaires pendant que nous serons en poste à l'étranger. Comment pouvons-nous nous préparer au mieux à l'inscrire dans une université canadienne?](#)
9. [Mon enfant a des besoins particuliers. Existe-t-il des indemnités scolaires pour l'aider à étudier?](#)
10. [Est-ce que la GEE peut approuver des cours à distance pour mon enfant?](#)
11. [Si je souhaite communiquer avec ma conseillère pédagogique du programme GEE désigné\(e\), comment puis-je la joindre?](#)

FAQ

1. Quels sont les différents types de soutien proposés dans le cadre du programme de gestion de l'éducation des enfants (GEE)?

Le programme GEE soutient les familles des Forces armées canadiennes (FAC) en gérant et en supervisant :

- les programmes de rémunération et d'avantages sociaux en lien avec l'éducation pour le compte des familles FAC du ministère de la Défense nationale qui sont en poste au Canada et à l'étranger ;
- les écoles outre-mer des Forces armées canadiennes (SHAPE à Casteau, en Belgique, et AFNorth à Brunssum, aux Pays-Bas) ;
- les services d'orientation centralisés, y compris le dépistage scolaire pour toutes les affectations à l'étranger ; et
- la sensibilisation du secteur de l'enseignement pour renseigner au sujet du profil des enfants de militaires.

2. De quoi dois-je tenir compte au moment de choisir le meilleur système d'enseignement pour mon enfant à l'extérieur du Canada?

La première étape au moment de chercher une école dans le pays d'affectation est de consulter [la liste des écoles compatibles](#) sur le site Web du GEE. Vous y trouverez les options d'enseignement approuvées pour chaque affectation.

Il faut tenir compte du cursus offert, de l'âge et de l'année d'enseignement de votre enfant, de la durée de votre affectation et de l'emplacement :

Le système d'enseignement du **Royaume-Uni** est considéré comme compatible jusqu'à la 8^e année seulement. Selon la date de naissance, le placement et l'année de placement pourraient être différents du Canada :

Les écoles aux États-Unis et membres du DoDEA (Department of Defence Education Activity) sont considérées comme compatibles avec les systèmes scolaires canadiens. La majorité d'entre elles ont besoin de moins de crédits pour le diplôme d'études secondaires que les écoles canadiennes, cependant. Les cours à distance peuvent être fournis par le GEE au cas par cas, si les étudiants en ont besoin pour obtenir leur diplôme. (Ce n'est pas nécessaire pour les étudiants qui obtiennent leur diplôme à l'école d'affectation.) Les exigences d'âge pour la maternelle pourraient être différentes du Canada et varier d'un État à l'autre ;

Programmes de **baccalauréat international (BI)** : Le programme de baccalauréat international ou BI comprend un programme complexe d'études. Il n'est pas indiqué pour chaque profil d'apprentissage, un facteur important à considérer lors des affectations à l'extérieur du Canada. Pour plus d'information sur le programme de baccalauréat international, vous pourriez décider de visiter le site Web : <https://www.ibo.org/fr/> ;

Cours de **placement avancé (PA)** : Un programme qui offre des cursus et examens de niveau universitaire aux étudiants du secondaire. Les étudiants qualifiés peuvent suivre des cours de PA, selon les possibilités et règlements de l'école où ces cours sont offerts. <https://apstudent.collegeboard.org/apcourse> (en anglais) ;

Les lycées français sont considérés comme compatibles pour les élèves francophones en raison de la langue d'instruction, mais pourraient exiger de réussir un examen d'entrée pour les nouveaux élèves. Leurs cours sont généralement présentés de façon plus rigide et leurs examens et évaluations sont plus stricts qu'au Canada ;

Les lycées belges sont compatibles pour les élèves francophones en raison de la langue d'instruction, mais pourraient exiger de réussir un examen d'entrée pour les nouveaux élèves. Leurs cours sont généralement présentés de façon plus rigide et leurs examens et évaluations sont plus stricts qu'au Canada ; et

L'Australie et les autres pays de l'hémisphère sud n'ont généralement pas un calendrier scolaire semblable à celui des écoles canadiennes (rentrée en janvier plutôt qu'en septembre), ce qui peut compliquer les transitions d'un système à l'autre, surtout au niveau secondaire.

Pour plus d'information sur les systèmes scolaires dans le pays d'affectation, vous pouvez communiquer avec la conseillère en orientation de gestion de l'éducation des enfants.

La conseillère de GEE désignée pour les membres avec un nom de famille qui commence par les lettres « **A** » à « **K** » est Andrea Smith. Voici son adresse courriel : andrea.smith2@forces.gc.ca.

La conseillère de GEE désignée pour les membres avec un nom de famille qui commence par les lettres « **L** » à « **Z** » est Carolle Coulombe. Voici son adresse courriel : carolle.coulombe@forces.gc.ca.

3. Comment la conseillère pédagogique du programme GEE peut-elle nous aider à faciliter l'insertion de notre ou de nos enfants dans leur nouvelle école?

Les services d'orientation associés au programme GEE ont pour mission d'aider les familles des FAC à s'adapter à leur nouvel environnement scolaire. L'objectif est de leur fournir les renseignements et les outils nécessaires pour atténuer les effets indésirables qu'un changement de lieu d'affectation est susceptible d'avoir sur la scolarité des enfants.

Les services d'orientation en lien avec l'éducation qui sont offerts aux bénéficiaires du programme englobent :

- Évaluation des besoins scolaires pour tous les enfants à charge des membres des FAC mutés hors du Canada ;
- Les conseils de la conseillère pédagogique du programme GEE, par téléphone ou par courrier électronique ; et
- Si nécessaire, la conseillère pédagogique du programme GEE peut entrer en contact avec un conseiller d'orientation du lieu d'affectation.

Les conseils pédagogiques tiendront compte des facteurs suivants :

- L'âge et le niveau scolaire de l'enfant ;
- La durée prévue de l'affectation ;
- Le cursus scolaire passé, présent et futur de l'enfant ;
- L'évaluation des crédits et/ou des bulletins scolaires ; et
- L'évaluation des documents scolaires pertinents tels les Plans d'éducation individuels (PEI) et les Évaluations psycho-éducatives.

4. J'aimerais poser des questions sur les indemnités scolaires et les remboursements financiers en lien avec l'éducation de mes enfants. À qui dois-je les adresser?

Aux termes du chapitre 12 des DRAS et de la DSE 34, les familles des militaires canadiens peuvent demander, dans le cadre du programme GEE, le remboursement des droits mentionnés dans le présent document. Vous trouverez des FAQ se rapportant aux indemnités scolaires à la page d'accueil du programme GEE. Le conseiller d'orientation du programme GEE ne donne pas de conseils sur les remboursements ou les droits, ni, plus généralement, sur les aspects financiers de l'éducation.

Si vous ne savez pas si votre situation vous donne le droit de bénéficier des avantages sociaux en lien avec l'éducation ou de percevoir des indemnités scolaires, nous vous invitons à communiquer avec l'unité de soutien pour la tenue des dossiers (USTD) ou le commis d'éducation de votre secteur géographique. Voir la [liste des personnes-ressources du programme GEE](#).

Si vous avez besoin de plus de détails, veuillez envoyer votre demande par courriel à : CEMGEE@forces.gc.ca

5. Qui calculera les équivalences de crédits qui seront accordées à mon enfant lorsqu'il passera de son ancien à son nouvel établissement scolaire?

Même si la conseillère pédagogique du programme GEE peut vous aider à faire la distinction entre deux programmes d'enseignement et à comprendre en quoi un système de crédits diverge d'un autre, c'est toujours le nouvel établissement scolaire qui évalue les équivalences de crédits qui sont accordées.

Ainsi, pour éviter les surprises et disposer du plus de temps possible pour planifier l'enseignement, il est conseillé de vous mettre en rapport avec le conseiller d'orientation du nouvel établissement et de lui faire parvenir les derniers bulletins de notes de votre ou de vos enfants à charge dès la réception du message d'affectation ou, du moins, au moment de votre voyage de recherche d'un domicile. [Cliquez ici](#) pour voir des idées sur la façon de créer un portfolio de transition scolaire pour votre enfant.

6. Qui évalue les crédits que mon enfant a obtenus à l'extérieur du Canada pour les inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire?

Les hyperliens suivants vous fourniront les noms de six organisations autorisées à donner des évaluations de crédit officielles pouvant être demandées par certaines institutions postsecondaires :

- Canada : www.icascanada.ca
- Canada : www.learn.utoronto.ca
- Canada et États-Unis : <https://www.wes.org/fr/ca/>
- Colombie-Britannique : www.bcit.ca/ices (en anglais)
- Alberta : www.alberta.ca/iqas (en anglais)
- Québec : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Cette évaluation pourrait être une dépense remboursable si votre enfant obtient son diplôme au lieu d'affectation et si l'institution postsecondaire au Canada l'exige aux fins d'admission.

7. Nous reviendrons au Canada pendant l'enseignement secondaire de mon enfant à charge. Comment pouvons-nous préparer au mieux son retour dans un établissement scolaire canadien?

Un changement de cursus au cours du secondaire comporte son lot de difficultés. Le meilleur moyen d'atténuer les effets indésirables consiste à s'y préparer du mieux possible *dès le début de l'affectation à l'étranger*.

La conseillère pédagogique du programme GEE peut vous y aider. Il existe certaines questions fondamentales à se poser pour faciliter le retour dans le système scolaire canadien :

- Quel cursus mon enfant suivra-t-il à l'étranger?
- Combien de crédits aurait-il accumulés avant de revenir au Canada?
- Si mon enfant était resté au Canada, aurait-il accumulé moins de crédits, plus de crédits ou le même nombre de crédits?
- Est-il possible que nous retournions dans la province ou le territoire que nous avons quitté ou bien est-il fort probable que nous soyons mutés dans une province ou un territoire différent?

D'après la réponse à ces questions, la conseillère pédagogique du programme GEE pourra vous aider à planifier le retour de votre enfant dans le système scolaire canadien.

Pour éviter les surprises et disposer du plus de temps possible pour planifier l'enseignement, il est conseillé de vous mettre en rapport avec le conseiller d'orientation du nouvel établissement dès que la nouvelle affectation au Canada ou à l'étranger est confirmée et de lui faire parvenir les derniers bulletins de notes de votre ou de vos enfants à charge dès la réception d'un message d'affectation ou, du moins, au moment de votre voyage de recherche d'un domicile.

Cliquez [ici](#) pour voir des idées sur la façon de créer un portfolio de transition scolaire pour votre enfant.

8. Mon enfant terminera ses études secondaires pendant que nous serons en poste à l'étranger. Comment pouvons-nous nous préparer au mieux à l'inscrire dans une université canadienne?

Comme dans le cas de n'importe quel enfant qui termine ses études secondaires au Canada, il est essentiel de s'y prendre longtemps à l'avance. En fait, pour que votre enfant puisse suivre, en 11^e et en 12^e année, les cours dont il aura besoin pour s'inscrire dans le cursus universitaire souhaité, vous devez commencer à y penser bien avant la dernière année du secondaire et vous renseigner auprès d'un conseiller d'orientation, vous assurer que votre enfant suit des cours de formation professionnelle et qu'il s'organise en prévision de ses futures études postsecondaires.

Voici quelques importants éléments à envisager en prévision de la fin du secondaire :

- Mettez-vous, le plus tôt possible, en rapport avec le conseiller d'orientation de l'école de votre lieu d'affectation ;
- Faites en sorte que votre enfant informe ce conseiller des cursus qu'il aimerait suivre et des établissements d'enseignement postsecondaire qu'il envisage fréquenter ;
- Familiarisez-vous avec les sites Web de ces établissements d'enseignement postsecondaire ;
- Incitez votre enfant à inscrire sur un calendrier les dates limites d'inscription dans les établissements d'enseignement postsecondaire et de dépôt des demandes de bourses, et demandez-lui de faire examiner ce calendrier par le conseiller d'orientation de son école ; et
- Si vous êtes en poste à l'étranger, rappelez à votre enfant que cela prendra du temps pour que son établissement scolaire envoie les bulletins de notes, les lettres de recommandation et les autres documents nécessaires (même si nombre d'établissements disposent désormais d'un portail électronique). Pour une évaluation des crédits/accréditations, au besoin :

Partout au Canada :

- www.icascanada.ca
- www.learn.utoronto.ca
- <https://www.wes.org/fr/ca/>

Spécifiques à certaines provinces :

- Colombie-Britannique : www.bcit.ca/ices (en anglais)
- Alberta : www.alberta.ca/iqas (en anglais)
- Québec : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Cette évaluation pourrait être une dépense remboursable si votre enfant obtient son diplôme au lieu d'affectation et si l'institution postsecondaire au Canada l'exige aux fins d'admission.

- Si votre enfant est inscrit dans un cursus scolaire étranger, comme un cursus américain, il pourrait être utile de lui faire passer un test d'habileté scolaire, car les notes aux SAT ou ACT faciliteront le processus d'inscription dans une université, même canadienne, puisqu'il s'agit d'un test standard facilement interprétable. Après avoir fait passer cet examen à votre enfant, incitez-le à rencontrer le conseiller d'orientation de son école dans les plus brefs délais. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'adresse suivante :
 - www.collegeboard.org (en anglais)
 - www.act.org (en anglais)
- Incitez votre enfant à se renseigner dès que possible sur les études postsecondaires. Voici quelques sites qui peuvent servir de point de départ :
 - www.canadian-universities.net (Information sur les universités canadiennes) (en anglais)
 - www.univcan.ca (Information générale sur les universités et certaines bourses d'études)

- Lorsqu'il fait une demande d'inscription dans des établissements d'enseignement postsecondaire, votre enfant doit faire une demande en tant qu'étudiant canadien à l'étranger et **non pas en tant qu'étudiant étranger**. La plupart du temps, l'utilisation d'une adresse électronique *Succ Forces* lui évitera d'être perçu comme un étudiant étranger et d'avoir l'obligation de passer un examen de connaissance du français ou de l'anglais, ainsi que de payer les frais de scolarité élevés des étudiants étrangers.
- Cliquez [ici](#) pour obtenir de l'information sur les bourses d'études.
- Cliquez [ici](#) pour voir des idées sur la façon de créer un portfolio de transition scolaire pour votre enfant.
- Si votre enfant envisage de prendre une « **année sabbatique** » entre ses études secondaires et ses études postsecondaires, soit avant ou pendant une affectation à l'étranger, cliquez [ici](#) pour plus d'information.
- Si votre enfant envisage de faire des études postsecondaires dans le pays de votre affectation, le conseiller d'orientation de l'établissement qu'il fréquente dans ce pays sera fort probablement au courant des dates limites et des conditions d'inscription.

Veuillez noter que la [DSE 34](#) ne s'applique pas à moins que votre enfant à charge ne soit inscrit à temps plein à des études postsecondaires au Canada, conformément à la DSE 34.6 1(a).

9. Mon enfant a des besoins particuliers. Existe-t-il des indemnités scolaires pour l'aider à étudier?

Pour la plupart des familles, il est ardu de s'adapter au nouvel environnement scolaire de leur lieu d'affectation. Dans le cas des familles avec un enfant ayant des besoins particuliers, le processus d'adaptation peut se révéler encore plus ardu.

Lorsque le lieu d'affectation se trouve au Canada, il incombe au nouvel établissement scolaire d'apporter le soutien nécessaire et de veiller à ce que les besoins particuliers de l'enfant soient pris en compte. Il vous est conseillé de vous mettre en rapport avec le conseiller d'orientation du nouvel établissement et de lui faire parvenir les derniers bulletins de notes et la dernière version du plan d'enseignement individualisé de votre enfant dès la réception du message d'affectation ou, du moins, au moment de votre voyage de recherche d'un domicile. Il se pourrait que l'établissement vous demande de lui fournir un rapport d'évaluation psychoéducative *récent* dans le but de pouvoir mettre sur pied un programme adapté. Notez que les programmes d'éducation spéciale sont limités dans les écoles des FAC à l'étranger (SHAPE et AFNorth).

En ce qui a trait à l'enseignement spécialisé sur les lieux d'affectation à l'étranger, reportez-vous aux protocoles du [processus d'évaluation scolaire](#).

10. Est-ce que la GEE peut approuver des cours à distance pour mon enfant?

Les cours approuvés par la GEE peuvent être remboursables, au cas par cas, une fois qu'ils sont terminés. Communiquez avec votre conseillère pédagogique désignée pour discuter de la situation de votre enfant. (Voir la question # 11 pour les coordonnées)

Il est important de noter que tous les enfants des militaires en poste à l'étranger qui sont inscrits dans une école secondaire n'auront pas forcément à suivre des cours à distance. Aussi, tous les enfants ne sont pas de bons candidats pour accéder au curriculum à distance.

En suivant ce lien, vous trouverez un outil pour vous aider à déterminer si votre enfant pourrait être un candidat pour suivre des cours à distance.

[Outil d'auto-évaluation en vue de suivre un cours à distance](#)

11. Si je souhaite communiquer avec ma conseillère pédagogique du programme GEE désigné(e), comment puis-je la joindre?

La conseillère de GEE désignée pour les membres avec un nom de famille qui commence par les lettres « **A** » à « **K** » est Andrea Smith. Voici son adresse courriel : andrea.smith2@forces.gc.ca.

La conseillère de GEE désignée pour les membres avec un nom de famille qui commence par les lettres « **L** » à « **Z** » est Carolle Coulombe. Voici son adresse courriel : carolle.coulombe@forces.gc.ca.